

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. CHORGON, imp., r. Ste-Elisabeth. Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9. Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris.

Chez M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 5. Chez MM. LEJOLIVET et C^{ie} à l'Office-Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25. Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS,

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr. 6 mois, 6 fr. Hors du département. . . 1 an, 12 fr. Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Roanne, 11 mars 1854.

On lit dans le Moniteur du 8 mars : Dans sa séance d'aujourd'hui, à laquelle assistaient 258 membres, le corps législatif a voté, à l'unanimité, le projet de loi qui autorise l'emprunt de 250 millions de francs proposé par le gouvernement.

Ce soir, le bureau du corps législatif, ayant à sa tête son président, s'est rendu aux Tuileries pour présenter à l'Empereur le projet voté par l'Assemblée. La chambre s'était empressée de se joindre aux membres du bureau.

A 9 heures, l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de S. A. I. et R. la grande duchesse de Bade, de LL. E. Exc. les ministres et le président du conseil d'Etat, sont entrés dans le salon Blanc où étaient réunis le bureau et les membres du corps législatif.

S. Exc. M. le président Billault a adressé à Sa Majesté les paroles suivantes :

Sire, Nous apportons à Votre Majesté la loi qu'elle nous a fait présenter hier et qu'aujourd'hui nous venons de voter à l'unanimité. Dans cette circonstance, le Corps législatif tout entier a désiré se joindre à son bureau pour rendre plus éclatant encore aux yeux de l'Europe le témoignage qu'il offre à l'Empereur de sa confiance entière et de son concours le plus résolu.

L'Empereur a répondu : Je suis très-touché de l'empressement que vous avez mis à voter cette loi. Votre adhésion me prouve que je ne me suis pas trompé sur votre concours ; nous avons tous les mêmes sentiments, nous représentons tous les mêmes intérêts, car vous et moi nous sommes les élus de la France. Les plus vifs applaudissements, plusieurs

fois répétés, ont accueilli ces paroles de l'Empereur.

L'Empereur et l'Impératrice ont fait le tour du salon et se sont entretenus avec un grand nombre de députés.

Leurs Majestés se sont ensuite retirées avec le même cortège qui les avait accompagnées à leur entrée dans le salon, et aux cris de Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !

QUESTION D'ORIENT.

Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de l'Empereur.

Paris, 5 mars 1854.

Monsieur, vous connaissez aujourd'hui la réponse de l'Empereur Nicolas à la lettre de Sa Majesté Impériale, et vous avez lu également le manifeste que ce souverain vient d'adresser à son peuple.

La publication de ces deux documents a détruit les dernières espérances que l'on pouvait mettre dans la sagesse du cabinet de Saint-Petersbourg, et cette même main, qui s'était honorée par la fermeté avec laquelle elle avait offert un appui à l'Europe ébranlée sur ses bases, ouvre elle-même la carrière aux passions et aux hasards. Le gouvernement de l'Empereur est profondément affligé de l'inutilité de ses efforts et de l'insuccès de sa modération ; mais, à la veille de la grande lutte qu'il n'avait pas appelée et que le patriotisme de la nation française l'aidera à soutenir, c'est un besoin pour lui de décliner une fois encore la responsabilité des événements et de la laisser peser de tout son poids sur la puissance qui aura à en rendre compte devant l'histoire et devant Dieu.

En s'adressant à l'Empereur de Russie dans des termes où le plus grand esprit de conciliation s'alliait à la plus noble franchise, Sa Majesté Impériale avait voulu dégager de toutes

ses obscurités la question qui tenait le monde en suspens entre la paix et la guerre, et tâcher de la régler, sans qu'il en coûtât rien à la dignité de personne. Au lieu de rester dans les mêmes régions et d'accepter la main amie qui lui était tendue, S. M. l'Empereur Nicolas a préféré revenir sur des faits que l'opinion publique a définitivement jugés et se représenter comme ayant été en butte, dès l'origine d'une crise provoquée par son gouvernement, à une hostilité systématique et préconçue, qui devait fatalement amener les choses au point où elles en sont arrivées. Ce n'est pas ma voix, Monsieur, c'est celle de l'Europe qui répond que jamais politique plus imprudente n'a rencontré à aucune époque d'adversaires plus calmes, plus patients dans leur résistance à des desseins que leur jugement condamnait, et que des intérêts de premier ordre leur imposaient le devoir de combattre.

Je ne veux pas remonter à un passé complètement éclairci, les faits parlent assez haut ; mais je dois répéter encore une fois qu'il n'est plus permis de chercher dans la revendication, aussi juste que limitée dans ses effets, des privilèges des Latins en terre Sainte, la cause de ce que nous voyons aujourd'hui. Cette question était réglée dès les premiers moments du séjour de M. le prince Menschikoff à Constantinople, et c'est celle que cet ambassadeur a soulevée lorsqu'il avait obtenu satisfaction sur l'autre, qui a mis le monde en éveil et réuni successivement tous les cabinets sous l'empire d'un même sentiment de prévoyance et d'un même désir de conciliation.

Est-il besoin d'énumérer toutes les tentatives qu'une obstination invincible a seule fait échouer ? Il n'est personne qui ne sache que si des démonstrations matérielles se sont accomplies pendant la durée des négociations il n'en est pas une seule qui n'ait été précédée d'un acte agressif de la part de la Russie.

Je me bornerai à rappeler, que si l'escadre française, à la fin de mars, a mouillé dans la baie de Salamine, c'est que, depuis le mois de janvier, d'immenses rassemblements de troupes se formaient en Bessarabie ; que si les for-

ces navales de la France et de l'Angleterre se sont rapprochées des Dardanelles où elles ne sont arrivées qu'à la fin de juin, c'est qu'une armée russe campait sur les bords du Pruth, et que la résolution de lui faire franchir cette rivière était prise et officiellement annoncée dès le 31 mai ; que si nos flottes ont été plus tard à Constantinople, c'est que le canon grondait sur le Danube ; et qu'enfin si elles sont entrées dans la mer Noire, c'est parce que, contrairement à la promesse de rester sur la défensive, des vaisseaux russes avaient quitté Sébastopol pour foudroyer des navires turcs à l'ancre dans le port de Sinope. Tous les pas que nous faisons d'accord avec l'Angleterre en Orient avaient la paix pour but, et nous ne voulions que nous interposer entre les parties belligérantes. Chaque jour, au contraire, la Russie s'avangait ouvertement vers la guerre.

Assurément, s'il était deux puissances que leur passé et leurs relations les plus récentes dussent, dans un conflit qui menaçait de mettre la France et la Grande-Bretagne aux prises avec l'immense empire qui les avoisine, rendre à la fois indulgentes pour la Russie et attentives à nos mouvements, c'étaient la Prusse et l'Autriche. Vous savez Monsieur, que leurs principes se sont d'abord rencontrés avec les nôtres, et que l'Europe constituée en jury, a prononcé solennellement son verdict sur des prétentions et sur des actes dont aucune apologie, de si haut qu'elle parte, ne peut plus maintenant transformer le caractère. Ainsi le débat n'est pas entre la France et l'Angleterre, accourues au secours de la Porte, et la Russie ; il est entre la Russie et tous les états qui ont le sentiment du droit, et dont l'opinion et les intérêts les rangeront du côté de la bonne cause.

L'oppose donc avec confiance l'unanimité des grands cabinets à cette évocation des souvenirs de 1812 directement faite à un souverain qui venait d'essayer loyalement un suprême effort de conciliation. Toute la conduite de l'Empereur Napoléon atteste assez que, s'il est fier de l'héritage de gloire que lui a laissé le chef de sa race, il n'a rien négligé pour que son avènement au trône fût un gage de paix et de repos pour le monde.

Feuilleton.

Voyages.

MOEURS AMÉRICAINES. — LA LOUISIANE.

Au nombre des Français vénérables débris de l'ancienne aristocratie du dernier siècle, quise sont réfugiés en Amérique dans des temps de tempêtes politiques, se trouvaient, il y a encore quelques années, le comte de Vignerolles, et le baron de Lassalle.

Le comte de Vignerolles a laissé quelques curieuses impressions de voyage. Il raconte ainsi les premiers jours de son arrivée à la Louisiane.

J'avais parcouru, dit-il, la plus grande partie de l'ancien continent, lorsque j'arrivai à la Louisiane ; mais je n'avais vu dans mes voyages rien d'aussi affreux que ces immenses marécages, ces milliers de troncs pourris enfouis dans la vase, ces légions d'alligators, ces nuages de moustiques, tout ce vaste chaos, qui ne faisait que commencer à prendre une forme palpable. Le défrichement, la mise en rapport d'un pareil sol, me parut, une entreprise tellement herculéenne, que les terreurs de l'esclavage s'évanouirent en grande partie, et se trouvèrent même, jusqu'à un certain point, justifiées à mes yeux.

Après trois mois d'une pénible navigation, nous arrivâmes sur ces plages arides. Nous remontâmes le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans ; la ville était presque déserte, les rues sales et fétides étaient jonchées d'os à demi rongés et de carcasses sur lesquelles s'acharnaient des bandes de corbeaux.

Bientôt nous allâmes nous établir aux Atakapas. Nous étions sous la conduite du vieux Martin, rude mais honnête acadien. A la plupart des plantations devant lesquelles nous passions, on venait nous complimenter et nous inviter à nous arrêter. Mais Martin, qui connaissait parfaitement le pays et les habitants, nous donna à cet égard d'excellents conseils et nous étimes, grâce à lui, le bonheur d'échapper à des pièges dans lesquels notre inexpérience nous aurait nécessairement fait tomber. C'était vraiment une étrange race que les créoles de cette époque. Leurs habitudes étaient dépourvues de toutes les commodités de la vie. Des troupeaux de vaches et de veaux erraient dans leurs prairies ; mais on ne trouvait chez eux ni une goutte de lait, ni une once de beurre, parce que le soin d'une

vache laitière aurait donné trop de peine. Ils avaient des esclaves par douzaines, mais ils les employaient à élever leur maîtresse et à écarter d'elle les moustiques ; à porter son ridicule ou son éventail, à la router dans une chaise longue d'un bout à l'autre du portique, à jouer avec des enfants gâtés ; après quoi ils les faisaient frotter, en guise de passe-temps. Insensibilité aux souffrances des hommes et des animaux en général, vanité ridicule, vanité de tout ce qui était au-dessus d'eux, indifférence complète à toute espèce de civilisation intellectuelle. C'étaient là quelques-uns des traits caractéristiques des créoles d'alors.

Je parle toujours de la masse, car on rencontre partout d'honorables exceptions. Mais sur un millier de familles créoles, nous n'en trouvâmes pas vingt qui sussent lire. Ils étaient de cent ans en arrière de nos paysans français, et pourtant, à les entendre, il n'en était pas un dont les ancêtres n'eussent possédé des châteaux en France, figuré à la cour, et vécu dans l'intimité de Louis XIV.

Martin nous avait indiqué une habitation du voisinage qui était à louer, et où nous pouvions nous installer au moins provisoirement ; le marché fut bientôt conclu, et nous entrâmes tout de suite en possession. L'habitation en question était à un demi-mille du lac de Chitimachas, et à dix milles environ de la paroisse des Atakapas proprement dite. On y avait construit une maison, comme sont ordinairement celles des planteurs, avec un large toit formant saillie ; le rez-de-chaussée, entouré d'une sorte de portique, se composait de deux grandes pièces. A quelque distance de là, était un autre bâtiment où nos domestiques pouvaient se loger, et plus loin encore trois huttes pour nos vaches et nos quatre nègres. Tout cela était ombragé par plusieurs groupes de beaux catalpas.

Quelques jours après notre installation, nous entreprîmes, Lassalle et moi, une grande reconnaissance du côté des monts Opelousas, et comme cette partie du pays nous était complètement inconnue, nous emmenâmes avec nous le jeune Martin, petit-fils du vieil acadien du même nom, sous la conduite duquel nous avions fait notre entrée dans le pays.

L'air était lourd ; c'était une de ces chaudes après-midi de septembre, qui, dans ces contrées mûrissent la fièvre jaune. Nos parasols sur la tête, nos chevaux protégés contre les moustiques par des filets et des branchages, nous nous dirigeâmes d'abord à travers un grand bois de magnolias. Au bout d'une demi-

heure nous avions devant nous la prairie, qui s'étendait, comme l'immense Océan, à perte de vue. A l'horizon lointain s'annonçaient de sombres nuages, dont les contours, frangés d'or, se découpaient sur le ciel bleu ; les chênes verts qui formaient la lisière de la forêt faisaient entendre des sourd gémissements, précurseurs de l'orage.

Après avoir chevauché pendant huit à dix milles au milieu des herbages de la savane, nous débouchâmes enfin sur un terrain accidenté, parsemé de groupes et de massifs d'arbres éclairés par le soleil couchant, et dont la disposition naturelle donnait au paysage un aspect singulièrement pittoresque. Au pied de petites collines verdoyantes, serpentaient, comme autant de filets d'argent, des ruisseaux bordés de palétuviers.

Il était six heures. Il y en avait plus de trois que nous étions à cheval. Les symptômes de l'orage devenaient de plus en plus menaçants. Nous cherchâmes de tous côtés si nous ne découvririons pas quelques habitations ; mais, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on ne voyait que des collines, des bois et de l'eau. Tout à coup Lassalle poussa un cri de joie en m'indiquant un léger nuage bleuâtre qui se jouait autour de la cime des arbres. C'était de la fumée ; mais on n'apercevait pas de maisons. Seulement, de ce même côté de la forêt, s'échappait un ruisseau, dont les bords étaient garnis de mangliers, entremêlés plus loin de saules pleureurs et de magnolias. Nous résolûmes, à tout hasard, de nous diriger vers ce frais ombrage. Le soleil venait de se cacher derrière les nuages, et les roulements lointains du tonnerre ne laissaient plus de doute sur l'approche de l'ouragan.

Nous passâmes cette nuit dans la hutte d'un paysan acadien. Les deux suivantes, nous bivouaquâmes à la belle étoile. Un quartier de daim, rôti sur une broche en bois, faisait les frais de notre dîner et de notre souper ; l'appétit suppléait au reste.

Il y avait déjà quatre jours et trois nuits que nous ballions les bois et que nous arpentions les vastes savanes de la Louisiane. Nous étions, comme je vous l'ai dit, au mois de septembre. La chaleur était étouffante. Le quatrième jour surtout, le soleil n'avait cessé, depuis le matin, de darder sur nous des rayons dont lardeur ne peut être bien appréciée que de ceux qui ont parcouru ces mêmes prairies. Notre petite provision de vin était depuis longtemps épuisée ; deux flacons que nous avions, à notre départ, remplis de tafia étaient à sec, et l'eau

que nous rencontrions de loin en loin, chargée de matières végétales et animales, n'était pas potable.

Nous fîmes halte sous un bouquet d'arbres, et nous envoyâmes Martin à la découverte. Nous ne pouvions manquer, suivant lui, de rencontrer quelque parti d'Américains, dont le nombre allait croissant de jour en jour dans ces parages, malgré les défenses du gouvernement espagnol, la jalousie des Acadiens, et la haine que leur portaient les créoles. « Ces gars-là, répétait-il sans cesse, on dirait qu'ils veulent avaler la Louisiane et le Mexique ; et ils sont insolents comme si le pays leur appartenait déjà. »

Après l'avoir attendu une heure entière, pendant laquelle l'air nous parut devenir de plus en plus lourd, mon compagnon commença à perdre patience. « A quoi donc le drôle songe-t-il ? s'écria-t-il enfin ; puis, me présentant la trompe qu'il portait en sautoir, il ajouta : Rappelle-le ; quant à moi, cela me serait impossible ; la chaleur m'a desséchée la gorge, et ma langue est collée à mon palais. »

Je portai la trompe à mes lèvres, et soufflai de toute la force de mes poumons ; mais le son que j'en tirai n'était pas une de ces notes claires et vibrantes qui réjouissent le chasseur et lui font oublier ses fatigues ; c'était un son sourd et bref, comme si l'air eût perdu toute son élasticité. On eût dit le signal de quelque danger inconnu.

Nous nous trouvions alors sur la lisière d'une de ces grandes forêts de pins qui s'étendent, presque sans interruption, des hauteurs de la côte gelée jusqu'aux monts Opelousas. Devant nous se déroulait une immense prairie, entrecoupée de bayous et parsemée çà et là de champs de palmiers nains, de massifs d'arbres et de larges touffes de bousailles, qui apparaissaient comme des taches noires sur cet Océan de verdure, formé de hauts herbages dans lesquels nos chevaux enfonçaient jusqu'au poitrail. A notre droite, un plant de palmiers nains se prolongeait jusqu'à un ruisseau dont les bords étaient ombragés par des ombres et gigantesques cyprès. Au-delà de ce ruisseau, encore la prairie, puis un bois de chênes verts. A l'est, un impénétrable fourré de magnolias, de papayers et de lianes.

En jetant les yeux autour de nous, il nous sembla que ce riche paysage changeait d'aspect. Des nuages, ou plutôt des vapeurs d'un gris bleuâtre, poussés par le vent, rétrécirent

Je ne dirai qu'un mot, Monsieur, du manifeste par lequel S. M. l'Empereur Nicolas annonce à ses peuples les résolutions qu'il a prises. Notre époque si tourmentée avait été, du moins, exempte d'un des maux qui ont le plus troublé le monde autrefois; je veux parler des guerres de religion. On fait entendre aux oreilles de la nation russe comme un écho de ces temps désastreux; on affecte d'opposer la croix au croissant, et l'on demande au fanatisme l'appui que l'on sait ne pouvoir pas réclamer de la raison.

La France et l'Angleterre n'ont pas à se défendre de l'imputation qu'on leur adresse; elles ne soutiennent pas l'islamisme contre l'orthodoxie grecque; elles vont protéger le territoire ottoman contre les convoitises de la Russie; elles y vont avec la conviction que la présence de leurs armées en Turquie fera tomber les préjugés déjà bien affaiblis qui séparent encore les différentes classes de sujets de la Sublime-Porte, et qui ne pourraient renaitre que si l'appel parti de Saint-Petersbourg, en provoquant des haines de race et une explosion révolutionnaire, paralysait les généreuses intentions du sultan Abdul-Medjid. Pour nous, Monsieur, nous croyons sincèrement, en prêtant notre appui à la Turquie, être plus utiles à la foichéritienne que le Gouvernement qui en fait l'instrument de son ambition temporelle. La Russie oublie trop, dans les reproches qu'elle fait aux autres, qu'elle est loin d'exercer dans son empire, à l'égard des sectes qui ne professent point le culte dominant, une tolérance égale à celle dont la Sublime-Porte peut à bon droit s'honorer et qu'avec moins de zèle apparent pour la religion grecque au-delà de ses frontières, et plus de charité pour la religion catholique chez elle, elle obéirait mieux à la loi du Christ qu'elle invoque avec tant d'éclat.

Recevez, etc.

Signé : DROUYN DE LUCYS.

CHEMIN DE FER DE DIGOIN A LYON PAR TARARE.

Nous avons entretenu déjà plusieurs fois nos lecteurs du projet de ce chemin devant traverser Marcigny, Roanne, suivre la vallée de Rhins, passer le col des Sauvages par un tunnel, et aboutir à Tarare, puis à Lyon.

Nous avons dit que ce chemin, qui doit partir de Paris, arriver à Nevers et de Nevers à Digoin, est destiné à relier la Suisse et la France par Chalon ou Mâcon;

Mais que, se bifurquant à Digoin et passant à Roanne, il doit joindre ainsi Paris à Lyon par un parcours d'environ cent kilomètres de moins que par toute autre route.

Cette voie ferrée de Paris à Lyon, outre l'avantage immense d'une pareille diminution de parcours, qui lui assure le transport d'un grand nombre de voyageurs et de marchandises, aurait encore celui de ne rien coûter à l'Etat, quelles que soient les éventualités actuelles, notamment de Digoin à Lyon, car une Compagnie d'hommes, considérables par leur position sociale, est à la tête de ce projet. Le Conseil d'Administration est déjà constitué. Il se compose de :

MM. le vicomte de Chabrol-Chaméane, président.

tout à coup notre horizon. Cette espèce de brouillard s'épaississait de moment en moment : le disque du soleil, naguère si brillant, s'était couvert d'un voile pâle et rougeâtre; des masses de vapeurs envahirent la lisière de la forêt; l'air devint de plus en plus lourd, et notre respiration de plus en plus pénible. La portion de la prairie qui restait visible ressemblait à une vallée brumeuse, resserrée entre deux montagnes qui se rapprochaient incessamment. A la vue de ces étranges phénomènes, nos yeux se rencontrèrent, et nous pûmes lire mutuellement sur nos visages cette espèce d'embarras que les hommes, les plus braves comme les plus frivoles, éprouvent en présence d'un péril dont la cause et la nature leur sont également inconnues.

— Tire un coup de fusil, dis-je à Lassalle; et je ne pus me défendre d'un mouvement de surprise en remarquant l'altération soudaine de ma voix. Le coup partit; mais la détonation fut en quelque sorte étouffée par la compression de l'atmosphère. Elle n'effraya même pas quelques oiseaux aquatiques qui s'ébattaient dans le ruisseau à une centaine de pas de nous.

— Vois donc nos chevaux, dit mon ami; à coup sûr ils vont prendre le mors aux dents. Ces animaux, en effet, donnaient tous les signes d'une vive inquiétude. Ils dressaient les oreilles, se tournaient le cou tendu, les naseaux ouverts, pour regarder derrière eux; puis hennissaient avec force, se jetaient du côté opposé à la vapeur, et cherchaient à se dégager des arbres auxquels ils étaient attachés.

— Il est impossible de rester ici, dit Lassalle.

— Mais où aller ?

— Où il plaira à nos chevaux de nous conduire.

Nous détachâmes ces animaux, et nous nous élançâmes sur leur dos. A peine étions-nous en selle, qu'ils partirent comme s'ils avaient eu une bande de loup à leurs trousses, et se dirigeant vers le bayou, ils nous emportèrent, toujours au galop, le long de ce ruisseau, qui s'élargissait à mesure que nous avançions. De grandes touffes de joncs se montraient çà et là. Un morne silence régnait dans ces solitudes, interrompu seulement de temps à autre par le cri d'une oie sauvage, et ce cri aigre et strident, avait lui-même quelque chose de surnaturel.

— Que signifie tout ceci? s'écria Lassalle. Au nom du ciel, sonne encore de la trompe. Je le fis; mais cette fois on eut dit que le son,

Alexis Frébault, maire de Nevers, membre du Conseil général de la Nièvre, vice-président.

Charles Mévil, secrétaire.

Le marquis de la Guiche, membre du Conseil général de Saône-et-Loire.

Le comte de Rambuteau, ancien préfet de la Seine, etc.

Achille Dufaud, ancien directeur de Fourchambault, président de la Chambre consultative de Nevers.

Le marquis de Saint-Amand, propriétaire.

Campionnet, maître de forges à Gueugnon (Saône-et-Loire).

Le baron de Lajus, ancien représentant, aide des cérémonies de l'Empereur, etc.

Outre cela, des Commissions intermédiaires sont déjà établies à Marcigny, Thizy, Lyon et ailleurs. Des personnes notables de la ville de Lyon s'en occupent efficacement, afin de faire aboutir ce projet. Des fonds ont été faits par plusieurs Conseils municipaux, pour subvenir aux frais des études commencées et qui n'ont été suspendues que par la rigueur de la saison.

Nous savons positivement qu'il doit arriver à Roanne plusieurs membres influents de ce projet, pour établir une Commission chargée de recueillir des fonds et exciter l'émulation des intérêts qui vont rattacher notre ville à l'établissement de cette nouvelle voie qui doit la lier plus étroitement à Lyon.

Nous ne doutons pas qu'en pareille occurrence, il ne se trouve beaucoup de nos concitoyens, surtout dans notre Administration municipale, qui, mus par un sentiment de progrès et de patriotisme, ne s'empressent de se grouper pour atteindre le but que nous nous proposons dans cet article.

Quelle que soit la décision qui sera portée sur le chemin de Roanne à St-Etienne (rive droite ou rive gauche de la Loire), nous soutenons que l'intérêt général du commerce et l'intérêt particulier de notre ville doivent désirer ardemment l'établissement d'une voie dont la lacune est visible. En effet, le chemin de fer de Roanne à Lyon par St-Etienne, même par la rive droite, sera de 60 kilomètres au moins plus long que par Tarare; car, de St-Etienne à Lyon, on en compte déjà 65. L'on sait que le parcours entier ne se fait pas en moins de sept heures, tandis que par Tarare, nous autres Roannais, nous irions en trois heures à Lyon; nous pourrions même, en partant de Roanne le matin, avoir le temps de faire des affaires et de retourner à Roanne dans la même journée, et à bien moins de frais. Chacun de nous doit sentir que nous sommes dans le vrai.

Le prix ordinaire du transport des marchandises étant de dix centimes environ par tonne et par kilomètre, et la voie par Tarare étant moindre de 60 kilomètres que par St-Etienne, il est donc clair que le Commerce aura un immense avantage à choisir la voie la plus courte.

A ceux qui osent avouer que la nouvelle voie ferrée allant de la capitale à Lyon ne fera pas ses frais, nous répondons qu'ils sont dans l'erreur, car beaucoup de voyageurs et de marchandises venant du Nord, de Paris, et de l'ouest de la France, ne manqueront pas de choisir la voie la plus courte, et par conséquent la moins coûteuse et la plus expéditive. Nous sommes persuadés, au contraire, que cette voie

refoulé dans la trompe, venait expirer sur mes lèvres. Telle était la chaleur de l'atmosphère, que le poil de nos chevaux, naguère ruisselant de sueur, était maintenant sec et collé sur leur corps; ils cherchaient, la langue pendante, à aspirer un air plus frais.

— Regardez-là-bas, s'écria de nouveau mon ami en m'indiquant la ligne de l'horizon masquée jusqu'alors par un rideau de vapeurs. Cet horizon plombé se colorait vers le sud-ouest de reflets rougeâtres, et la vapeur avait maintenant l'apparence de fumée. On commençait aussi à entendre dans l'éloignement un pétilllement semblable à un bruit lointain de mousqueterie; ce bruit se répétait à de courts intervalles, et chaque fois nous sentions nos chevaux effrayés ressaisir sous nous.

Cependant le ruisseau s'était considérablement élargi et ses bords étaient devenus si marécageux qu'il était impossible d'aller plus loin. Nous tombâmes d'accord de retourner à la prairie, afin de voir si nous ne trouverions pas un peu de fraîcheur parmi les palmiers; mais quand nous arrivâmes à l'endroit où nous avions déjà franchi le ruisseau, nos chevaux refusèrent de le traverser de nouveau, et nous eûmes quelque peine à les y contraindre. Pendant ce temps, l'horizon devenait de plus en plus rouge, l'atmosphère plus brûlante et plus sèche; la fumée s'était étendue sur la prairie, sur la forêt et les champs de palmiers.

La prairie, tout entière, du côté du sud-ouest, n'était plus qu'une masse de fumée. Derrière cet épais rideau, qui se rapprochait de nous à chaque instant, nous entendions un bruit que je ne saurais comparer qu'à une multitude de serpents. Cette fumée devenait insupportable; nos chevaux, pantelants, tournaient bride et se précipitèrent de nouveau de toute leur vitesse vers le ruisseau. En y arrivant, nous mimas pied à terre; mais, cette fois, nous pûmes à peine les empêcher de se jeter dans l'eau. Les leurs rougeâtres qui sillonnaient l'horizon à notre droite devinrent de plus en plus vives, et nous nous écriâmes tous deux au même instant: la prairie est en feu.

Ces mots étaient à peine sortis de nos lèvres, qu'un bruit soudain se fit entendre derrière nous: une troupe de daims, courant à toutes jambes, se frayait un passage à travers un petit fourré d'ajoncs, d'où ils se plongèrent dans le ruisseau. Ces pauvres bêtes s'arrêtèrent à moins de cinquante pas de nous, n'ayant guère que la tête hors de l'eau, et nous regardant d'un air qui semblait implorer notre

assistance.

Nous tournâmes encore une fois la tête. Des colonnes de flammes, qui dévoraient tout devant elles, précédées de bouffées d'un vent de feu qui pénétrait jusqu'à la moëlle de nos os, s'avancèrent ondulantes à travers de sombres masses de fumée. Le rugissement de l'incendie se faisait maintenant entendre d'une manière distincte, accompagné de détonations semblables au bruit que produirait la chute de grands arbres. Bientôt une vive et immense clarté, s'éleva au-dessus des tourbillons de fumée, le rideau fut déchiré, et une mer de feu vint se rouler à nos pieds: c'était le champ de palmiers qui brûlait.

La chaleur devint tellement intense que nous nous attendions à voir nos vêtements prendre feu. Nos chevaux ne pouvaient résister plus longtemps et se plongent dans le ruisseau. Au même instant un nouveau craquement parmi les ajoncs attire notre attention.

Une course, suivie de ses petits accourait de notre côté; et une seconde troupe de daims se jetait dans l'eau, à une vingtaine de pas de l'endroit où nous étions. Nous couchâmes les ours en joue; ils se dirigèrent alors vers les daims, qui ne se dérangèrent point à leur approche; ours et daims restèrent ainsi en présence, ne s'occupant pas plus les uns des autres que s'ils eussent appartenu à la même famille.

Tout à coup des aboiements se firent entendre, une détonation de coups de fusils les accompagna, et aussitôt un bateau débouchant au milieu de la fumée parut à la portée de la voix, plusieurs Américains le montait.

— Eh bien, Français, dit un vieillard qui se trouvait parmi les derniers, venez-vous avec nous ?

— Et qui êtes-vous, mes amis, fit le comte de Vignerolles ?

— Amis, répondit l'homme en secouant la tête, vous allez un peu vite, nous n'en sommes pas encore là, mais voulez-vous venir avec nous ?

— M. le comte, dit alors Martin, j'ai rencontré par hasard ces braves Américains, je leur ai dit que nous étions égarés et au bout de nos provisions, et ils ont bien voulu venir à votre recherche.

— Vous n'avez pas l'air d'avoir beaucoup voyagé dans nos prairies, dit un des Américains.

— Non, mon ami, répartit M. de Vignerolles,

fera beaucoup, et nous nous étonnons que, dès le principe, elle n'ait pas été confectionnée la première.

J. Cu.

— Une industrie nouvelle pour notre ville vient de se fixer à Roanne, rue Ste-Elisabeth, maison Randon. Un passementier a déjà monté trois métiers qui fonctionnent.

STATION D'ÉTALONS A ROANNE.

Toutes les personnes qui possèdent des juments aptes à la reproduction apprendront avec plaisir que l'administration du Haras impérial de Cluny vient de disposer, en faveur de l'arrondissement de Roanne, d'une station d'étalons composée de trois chevaux de races distinguées.

Nous ne discuterons pas aujourd'hui le degré d'opportunité de cette mesure, que des hommes dévoués ont sollicitée dans l'unique but d'être utiles au pays. Nous reprendrons un peu plus tard ce sujet, que nous ferons suivre de quelques considérations sur l'élevage du cheval dans nos contrées.

Nous nous bornons à signaler pour le moment que, depuis quelques années, le nombre des chevaux s'est accru dans notre arrondissement, et principalement dans nos campagnes, où se trouvent plus de juments qu'autrefois et de meilleur choix.

L'extension des cultures fourragères et le bon entretien des chemins rendent suffisamment compte de cette augmentation. La tendance heureuse dont nous signalons les deux causes principales se continuera, nous en avons la certitude, par le besoin mieux senti des cultivateurs à introduire, dans leur cheptel, un cheval, ou plutôt une jument, afin d'exécuter avec plus de facilité et de célérité certains travaux que feraient moins bien les animaux ordinaires des exploitations agricoles.

Sans vouloir présager l'avenir de l'industrie, dont nous offrons les moyens actifs, nous affirmons, sans crainte d'être contredit, que si cette tentative avait pour unique but de communiquer à l'homme des champs l'habitude du cheval, nous serions en droit de nous applaudir du résultat, car, sans cette liaison que d'autres intérêts sont appelés à consolider, tout progrès dans la matière nous paraît impossible.

Essayons donc, puisque l'occasion nous est offerte plus belle que jamais.

Birdcatcher, *Gédéon* et *Jefferson* sont les étalons qui nous ont été envoyés.

Birdcatcher est pur sang anglais; sa noblesse d'origine, la légèreté de ses formes et le gracieux de ses mouvements en font un étalon de selle d'un grand mérite. Il est bai marron et âgé de 4 ans.

Gédéon et *Jefferson* sont deux carrossiers anglo-normands. Le premier, azean doré, d'un ensemble régulier et d'une forte constitution, est surtout remarquable par la rapidité de son allure. Le second, bai brun, plus fort que *Gédéon*, mais non moins intéressant, mérite de fixer l'attention par les bons extraits qu'il a fournis dans les localités qui l'ont possédé avant la nôtre.

Nous espérons que les cultivateurs répondront

à l'appel de l'Administration, en amenant leurs juments à la saillie.

Les Étalons sont placés dans les écuries de M. Auloge, vétérinaire, rue Bourgneuf, jardin Garde.

Liste des Jurés devant faire partie du service de la 1^{re} session de la Cour d'assises de la Loire, dont l'ouverture est fixée pour avoir lieu au 20 mars courant, sous la présidence de M. Desprez, conseiller à la Cour impériale de Lyon.

1. MM. Richard (Ennemond), fabricant de lacets, à Saint-Chamond;
2. Montgolfier (Elie), maître de fonderie à Saint-Julien-en-Jarrét;
3. Langon (Charles-Joseph-Henri), médecin à Rive-de-Gier;
4. Michel Odet, rentier à Périgneux;
5. Baillard, propriétaire à Marlihes;
6. Demans (Zénon), fabricant de boulons au Chambon;
7. Gardan (Jean-Baptiste), huissier à Boën;
8. Dupont (Claude), menuisier à Andrézieux;
9. Lachaume (Auguste), docteur médecin à Commelles-Vernay;
10. Poizat (Pierre), propriétaire à Pouilly-les-Nonains;
11. Piégay (Jean-Antoine), notaire à Saint-Héand;
12. Chervier (Vital), notaire à Charlieu;
13. Cucherat (Jean-Baptiste), maire à Charlieu;
14. Poncetton (Barthélemy-Augustin), propriétaire à Estivareilles;
15. Pialat (Arnaud), rentier à Saint-Priest;
16. Chayerondier (Hyppolite), propriét. à St-Germain-Laval;
17. Lamy (Edouard), maire à St-Germain-Laval;
18. Geoffroy (Louis), commissionnaire à Saint-Etienne;
19. Coulon (Jules), négociant à Panissières;
20. Rodamel (Benoit), maire à Champoly;
21. Benoit (Antoine), propriétaire à Commelle-Vernay;
22. Grenetier (Jean), notaire Saint-Rambert;
23. Guinand (Pierre), notaire à Saint-Genis-Terrenoire;
24. Cognard (Romain), notaire à Saint-Just-en-Chevalet;
25. Bernard (Louis), négociant à Roanne;
26. Guigal (Jean-Baptiste), rentier à Saint-Apollinard;
27. Vignal (Jean-Philippe), propriétaire menuisier à Merle;
28. De Villeneuve (Henri), rentier à Bourg-Argental;
29. Raynaud (Mathieu), médecin à Saint-Bonnet-le-Coureaux;
30. Planus (Marc), négociant à Neulize;
31. Minjard (Fleury), notaire à Panissières;
32. Massardier (Jean-Baptiste), propriétaire à Jonzieux;
33. De Boubée (Paulin), rentier à Feurs;
34. Varennes (Guillaume), rentier à Salvinet;
35. Jackson (Charles), fabricant d'acier à Loirette;
36. Grangier (Guillaume-Florian) propriét. à Saint-Chamond.

Jurés supplémentaires résidant à Montbrison.

1. Bernard (Michél), imprimeur;
2. Dubost (Pierre), menuisier;
3. Leconte (Madeleine-Jean-Marie-Hubert), propriétaire;
4. Mariote (Victor), employé des messageries Saurel.

Exposé-sommaire de la situation du Drainage dans le département de la Loire, Au 1^{er} mars 1854.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 12 août dernier sur la question du drainage dans votre département, j'ai établi :

1^o Que cette amélioration y est d'une application indispensable à une superficie de 92,500 hectares;

2^o Que l'excédent du produit agricole qui en résultera peut s'estimer à 5,479,000 francs, ou en grains à 275,950 hectolitres, c'est-à-dire de quoi nourrir 157,000 individus;

3^o Que le revenu fiscal annuel, sur l'étendue totale des terres drainées de la Loire, augmentera d'environ 266,266 francs.

A la suite de ces chiffres viennent naturellement d'autres considérations qui, pour n'être pas exprimées en nombre, n'en sont pas moins très sérieuses : la sécurité que le drainage donnera aux récoltes dans des années humides (qu'on pourrait appeler années à déficit), comme celle que nous venons de traverser, et la salubrité que les plaines de Feurs et de Roanne retireront directement du drainage.

On le voit les encouragements du ministère de l'agriculture ne pouvaient trouver meilleure destination.

La situation sommaire qui va suivre vous permettra d'apprécier, Monsieur le Préfet, l'état actuel de cette question, vitale pour cette contrée, dont l'infériorité de son industrie agricole n'a pas d'autre cause originelle que la nature retentive du sous-sol.

Du 25 avril 1853 au 1^{er} mars 1854, il vous a été adressé 42 demandes de drainage pour une superficie totale de 619 hectares 54^a, 35^c, situés dans 50 communes différentes.

Sur ces 42 demandes, 57 ont été remplies ou ont reçu quelque satisfaction, comme il est établi ci-après :

553	hect. 50 ^a 53	sont reconnus.
237	42 64	sondés.
555	83 58	levés.

(La fin au prochain numéro)

244 20 66 nivelés.
127 45 67 complètement étudiés.
46 34 69 drainés ou en cours d'exécution.

Il n'y a aujourd'hui de drainage terminé que sur 26 hectares 28, 48, encore la ferme école de la Corée entre-t-elle pour moitié dans ce chiffre. C'est en partie au manque de tuyaux que doit être attribué ce chétif résultat.

Nous rappellerons, qu'arrivé dans ce département à la fin d'avril 1855, nous avons eu à faire, durant les premiers mois de notre séjour, plus de démarches au profit de la propagande, que d'opérations proprement dites, et cela pour plusieurs raisons, dont la principale frappe de son évidence tous ceux qui connaissent les conditions subies stoïquement depuis des siècles par le monde agricole de ce pays.

Ce n'est qu'à la fin de l'automne dernier, au moment où nos deux seules fabriques de tuyaux, nullement disposées pour le séchage artificiel, durant l'hiver, ont dû cesser leur fabrication, que sont arrivées des demandes importantes et sérieuses.

La fabrique de la Corée, dont le matériel a été entièrement transformé, ainsi que je l'ai exposé, dans mon premier rapport, n'a pu, malgré l'activité du directeur, produire durant une campagne dernière qu'environ 90,000 tuyaux de divers calibres.

Celle de Mably que le propriétaire se propose depuis longtemps de réédifier dans un autre endroit du domaine, afin d'en faire un établissement très important en le dotant d'une chute d'eau et des facilités de transport que lui offre le canal de Roanne à Digoin, n'a été en mesure de livrer durant 1852 et 1853 que 40,000 tuyaux et d'un seul calibre.

Une nouvelle fabrique spécialement disposée et munie d'appareils de chauffage pour la saison des gelées, vient de s'ouvrir à Saint-Paul-de-Vezelin, grâce à votre active intervention; les dernières nouvelles que nous avons reçues des propriétaires de cette tuilerie, nous donnent l'assurance que les commandes de tuyaux qui leur ont été faites, vont être prochainement remplies et qu'ainsi nous pourrions reprendre activement nos travaux que la rigueur de ce dernier mois aurait d'ailleurs fait suspendre (1).

D'autres établissements vont bientôt se créer: j'ai été personnellement prié de faire, pour le compte de divers particuliers, la commande de trois machines.

Je dois dire, pour terminer cet exposé de nos ressources, que le département de la Loire peut, désormais, n'être tributaire d'aucun autre pour ce qui concerne:

Les outils de draineur.

Les machines à fabriquer les tuyaux. Un taillandier de Feurs, M. Place, livre depuis quelque temps, au prix de 48 francs, le jeu complet de 8 pièces, des outils dont il a été permis à plusieurs personnes d'apprécier les bonnes conditions.

Quand aux machines, M. Bouzy, mécanicien à Roanne, est en mesure d'en livrer, dans les deux mois qui suivent la commande, un modèle garanti un an, au prix de 450 francs, pouvant mouler au minimum 500 tuyaux du calibre de 25 millimètres à l'heure, avec l'aide de 5 hommes et de deux enfants.

Nos ouvriers draineurs ont déjà commencé à entreprendre les travaux à prix fait.

Vous avez pu le remarquer ainsi que moi, Monsieur le Préfet, de graves préoccupations, autres que celles relatives à la guerre d'Orient, je veux parler de la question de rive droite ou de rive gauche du chemin de fer de Rhône-et-Loire et de la suppression des étangs, absorbent depuis quelque temps la pensée de nos propriétaires Foréziens.

Cette diversion fâcheuse, toute locale et toute accidentelle, du reste, ne prévaudra point, nous l'espérons, contre les bonnes dispositions des partisans du drainage, dont le nombre dans la Loire suit une progression déjà fort rassurante; elle ne prévaudra point non plus contre les efforts des hommes intelligents disposés à vous seconder vous et le Gouvernement dans l'établissement définitif de cette base de la régénération agricole, on pourrait presque dire sociale, d'une grande partie de ce département.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

C. MILLE.

(1) Une lettre que je reçois à l'instant de MM. Genot et C^o me prévient que 18,000 tuyaux de divers calibres sont dès ce jour à la disposition des consommateurs, et que les fournées vont, si le combustible ne leur fait pas défaut, se succéder sans interruption.

(Journal de Montbrison.)

On lit dans le Salut Public: Le fait suivant est trop honorable, il a eu surtout un résultat trop méritoire, pour que nous ne trouvions pas le plus vif plaisir à le publier.

Deux ex-sous-officiers de l'armée d'Afrique que avaient eu ensemble, lundi dernier, dans un café du cours Morand, une altercation très vive et dont la politique était la cause première. La querelle, comme il n'arrive que trop souvent, avait dégénéré en personnalités, une double provocation avait été échangée et rendez-vous pris pour le lendemain, à neuf heures, dans les prés de la Part-Dieu. Hier, à l'heure fixée, les deux adversaires et leurs témoins étaient sur le terrain, les préliminaires du combat étaient réglés, et déjà les épées se croisaient, lorsque le hasard amena sur les lieux

un ecclésiastique, qui portait à un malade les consolations de son ministère. Un coup d'œil lui suffit pour comprendre ce qui se passait; il accourut aussitôt, se jeta entre les combattants, les sépara, leur remontra doucement les funestes conséquences de leur emportement, et ne les quitta qu'après les avoir amenés à se donner la main et cordialement réconciliés.

Nous regrettons qu'on nous interdise de faire connaître le nom de ce digne prêtre, qu'aime et vénère la population des Brotteaux.

L'Agriculture fait, au sujet de la prohibition d'exporter les blés de la mer Noire, (annoncée par une correspondance du 27 février), les réflexions suivantes:

Quelle sera l'influence de la détermination prise par l'empereur de Russie au sujet des céréales de la mer Noire? Nos importations pourront-elles en souffrir? Nous n'avons jamais pour notre part considéré les céréales de la Russie méridionale comme indispensables à notre consommation intérieure. Odessa, Azoff et les autres ports de ces parages ont déjà fourni cette année de 12 à 14 millions d'hectolitres de grains, ils pourraient encore nous en fournir de 8 à 10 millions. Ce serait là sans doute une grande ressource, mais la prohibition n'est pas irréversible. Les Etats-Unis d'Amérique, eux aussi, ont des excédants considérables. L'Economist, journal anglais, les évaluait l'autre jour à 117 millions d'hectolitres. Or, comme nous avons nous-mêmes évalué le déficit de l'Europe occidentale à 60 millions, on voit qu'il nous reste de la marge, et que nous pouvons parfaitement nous passer des céréales de la mer Noire, assez médiocres, pour ne pas dire mauvaises, parce que dans ce pays la culture est encore barbare.

D'ailleurs mille raisons devraient nous déterminer à désertir la Russie méridionale, et à préférer les Etats-Unis, dont les denrées sont bien supérieures. En premier lieu, la navigation de la Méditerranée et de l'Archipel, offre des dangers que n'offre pas l'Océan atlantique; en second lieu, les Etats-Unis sont un pays civilisé qui, en échange de ses blés, recevra nos produits, tandis que les bords de la mer Noire, encore déserts; ne reçoivent que nos écus; enfin, le commerce avec les Etats-Unis, pays d'un immense avenir, nous serait très-favorable, puisqu'il développerait chez nous l'industrie viticole, la fabrique de Lyon et les articles de Paris, tandis que le commerce avec la mer Noire est pour nous une véritable ruine. Tous ces motifs sont très-propres à nous faire oublier la mesure par laquelle le Tsar interdit l'exportation des céréales. Ajoutons que cette mesure retombera de tout son poids sur notre ennemi, qui se ferme ainsi tout moyen de vendre les produits de son agriculture, les seuls qui fassent vivre ses sujets.

MM. Ch. CHRISTOFFLE et Cie prient les personnes que leur industrie peut intéresser de lire la note insérée par eux à la quatrième page.

Epoque du Départ des Hommes des Réserves de 1849 et 1850.

Le Préfet de la Loire aux Maires du département.

MESSIEURS, Je vous ai fait connaître que les jeunes soldats appartenant aux réserves de 1849 et 1850 étaient appelés à l'activité.

En attendant que leurs ordres de route vous soient parvenus pour leur être notifiés, je vous prie de faire connaître à ceux qui sont domiciliés dans votre commune, que les hommes de la réserve de 1849 sont convoqués pour le 28 mars, à Montbrison, pour être passés en revue le 29 et partir le 30. Ceux de la classe de 1850, sont convoqués pour le 26 mars, afin d'être passés en revue le 27 et partir le 28.

Deux séances du conseil de révision auront lieu à la Préfecture les mercredis 15 et 22 mars, pour l'admission des remplaçants.

Les jeunes gens qui sont dans l'intention de se faire remplacer devront déposer leurs pièces à la Préfecture 24 heures d'avance.

Je vous invite à donner toute la publicité nécessaire à cette circulaire. Pour le Préfet de la Loire en congé: Le Conseiller de Préfecture, délégué, BARBAN.

Recrutement. — Militaires pouvant être admis à remplacer

M. le Ministre de la Guerre vient de décider que les militaires libérables d'ici au 31 décembre prochain, et actuellement en congé dans leurs foyers, sont autorisés à traiter provisoirement pour remplacer.

Comme il peut exister un certain nombre de militaires dans cette position, MM. les

Maires sont priés de donner, sans aucun retard, toute la publicité possible à la décision ministérielle, afin qu'elle puisse parvenir à la connaissance des intéressés.

Le Préfet de la Loire, Signé: H. PONSARD.

MAIRIE DU COTEAU.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE.

L'ADJOINT, remplissant les fonctions de maire de la commune du Coteau, informe le public qu'en conformité d'un arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 20 février dernier, en la mairie du Coteau et par le ministère de M. BARGE, juge de paix du canton de Roanne, commissaire nommé à cet effet, il sera procédé, le dimanche 26 mars courant mois, 9 heures du matin, à une enquête sur un projet qui consiste:

1° A réunir à la commune de Roanne la partie de celle du Coteau marquée C au plan dressé à ces fins; la partie de celle de Riorges désignée sous le nom des Barraques-Mulsant et du Marais, marquée B;

2° A restituer à la commune de Parigny une portion du territoire marquée D, qui en avait été distraite lors de l'érection du Coteau en commune distincte;

3° A donner, en échange des Barraques-Mulsant et du Marais, à la commune de Riorges, la portion rurale du territoire de Roanne désignée sous le nom de la Fouillouse, marquée A.

En conséquence, tout intéressé est invité à venir, ledit jour, formuler son opinion sur le projet dont il s'agit.

Au Coteau, le 12 mars 1854. GONTHIER, Adjoint.

MAIRIE DE PARIGNY.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE.

L'ADJOINT, remplissant les fonctions de maire de la commune de Parigny,

Informe le Public qu'en conformité d'un arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 20 février dernier, en la mairie de Parigny et par le ministère de M. BARGE, juge de paix du canton de Roanne, commissaire nommé à cet effet, il sera procédé, le dimanche 19 mars courant mois, 9 heures du matin, à une enquête sur un projet qui consiste:

1° A réunir à la commune de Roanne la partie de celle du Coteau marquée C au plan dressé à ces fins; la partie de celle de Riorges désignée sous le nom des Barraques-Mulsant et du Marais, marquée B;

2° A restituer à la commune de Parigny une portion du territoire marquée D, qui en avait été distraite lors de l'érection du Coteau en commune distincte;

3° A donner, en échange des Barraques-Mulsant et du Marais, à la commune de Riorges, la portion rurale du territoire de Roanne désignée sous le nom de la Fouillouse, marquée A.

En conséquence, tout intéressé est invité à venir, ledit jour, formuler son opinion sur le projet dont il s'agit.

Parigny, le 12 mars 1854. ROCHE, Adjoint.

MAIRIE DE ROANNE.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE.

L'ADJOINT, faisant fonctions de maire de la ville de Roanne,

Informe le Public qu'en conformité d'un arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 20 février dernier, en la mairie de Roanne, et par le ministère de M. BARGE, juge de paix du canton de Roanne, commissaire nommé à cet effet, il sera procédé, le dimanche 2 avril prochain, 9 heures du matin, jusqu'à 6 heures du soir et plus tard, s'il en est besoin, à une enquête sur un projet qui consiste:

1° A réunir à la commune de Roanne la partie de celle du Coteau marquée C au plan dressé à ces fins; la partie de celle de Riorges désignée sous le nom des Barraques-Mulsant et du Marais, marquée B;

2° A restituer à la commune de Parigny une portion du territoire marquée D, qui en avait été détachée lors de l'érection du Coteau en commune distincte;

3° A donner, en échange des Barraques-Mulsant et du Marais à la commune de Riorges, la portion rurale du territoire de Roanne désignée sous le nom de la Fouillouse, marquée A.

En conséquence, tout intéressé est invité à venir, ledit jour, formuler son opinion sur le projet dont il s'agit.

Hôtel-de-Ville de Roanne, le 12 mars 1854. POCHIN, Adjoint.

MAIRIE DE RIORGES.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE.

Le MAIRE de la commune de Riorges, Informe le Public qu'en conformité d'un

arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 20 février dernier, en la mairie de Riorges et par le ministère de M. BARGE, juge de paix du canton de Roanne, commissaire nommé à cet effet, il sera procédé, le dimanche 9 avril prochain, 9 heures du matin, à une enquête sur un projet qui consiste:

1° A réunir à la commune de Roanne la partie de celle du Coteau marquée C au plan dressé à ces fins; la partie de celle de Riorges désignée sous le nom des Barraques-Mulsant et du Marais, marquée B;

2° A restituer à la commune de Parigny une portion du territoire marquée D, qui en avait été distraite lors de l'érection du Coteau en commune distincte;

3° A donner, en échange des Barraques-Mulsant et du Marais, à la commune de Riorges, la portion rurale du territoire de Roanne désignée sous le nom de la Fouillouse, marquée A.

En conséquence, tout intéressé est invité à venir, ledit jour, formuler son opinion sur le projet dont il s'agit.

Riorges, le 12 mars 1854. DE FOUDRAS, Maire.

TRIBUNAL

DE SIMPLE POLICE DE LA VILLE DE ROANNE.

Condamnations du 7 mars 1854.

Claude Chavoïn, à 2 fr. d'amende et aux frais, pour bruit et tapage nocturne; — la femme Poupée, revendeuse, à 1 fr. et aux frais, pour avoir acheté des œufs avant la levée du drapeau; — Corget-Chatelet et Claude Corget, à 1 fr. d'amende et aux frais pour avoir étalé de la viande devant leur boutique; — la femme Souchen et la fille Trouillet, jarinières, à 1 fr. d'amende et aux frais, pour avoir stationné avec leur brouette chargée de légumes dans la Petite Rue du Marché. — Jacquet, aubergiste, à 1 fr. d'amende et aux frais, pour avoir marchandé de la volaille avant la levée du drapeau. — M^{lle} de Pons, à 1 fr. d'amende aux frais, pour ne pas avoir fait ramoner sa cheminée. — Pitre fils, à 5 fr. d'amende et aux frais, pour avoir enlevé le talus qui tend du chemin de halage à la rivière de Renaison.

35 Années de succès, et les attestations des plus célèbres médecins, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de la PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ, contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, et irritations de poitrine.

Cette Pâte ne se vend qu'en boîtes entourées d'une bande de papier vert sur laquelle se trouve l'empreinte de la signature REGNAULD AÎNÉ. — A Paris, rue Caumartin, 45.

GUÉRISON DES MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS PAR LE CHARBON DU D^r BELLOC.

Le rapport approuvé par l'Académie Impériale de Médecine, constate que les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître, par l'emploi de la POUDRE ou des PASTILLES DE CHARBON DU D^r BELLOC.

On trouve dans l'instruction qui accompagne chaque préparation, quelques-unes des observations consignées dans le rapport académique.

La Pâte de Regnauld aîné, la Poudre et les Pastilles de Belloc se trouvent:

A Montbrison, chez M. FESSY, pharmacien; à Roanne, chez M. MERIER, ph.

MERCURIALES

DES HALLES DE ROANNE ET MONTBRISON.

Dernier Marché.

DENRÉES PRODUITES.	PRIX MOYENS.	
	Roanne.	Montbrison
Froment 1 ^{re} qual. le doub. déc.	5 80	5 75
id. 2 ^{me} qualité.	5 40	5 15
Seigle 1 ^{re} qualité.	4 50	3 80
id. 2 ^{me} qualité.	4 25	3 35
Orge	3 20	3 20
Avoine	2 00	2 10
Colza	0 00	4 70
Haricots blancs	6 45	0 00
Haricots de couleurs	5 50	5 40
Fèves	5 00	0 00

Annonces judiciaires.

ÉTUDE DE M^o MARCHAND, AVOUÉ A ROANNE. PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploit de l'huissier Coquard, du deux mars mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, le sieur Claude Marchand, cultivateur, demeurant à Riorges, a signifié à M. le Procureur Impérial, près le Tribunal civil de Roanne; 2^o à Claude Allier, propriétaire-cultivateur, demeurant à Ambierle, subrogé-tuteur de l'enfant mineur issu du mariage de Claude Berger avec Jeanne Allier;

Un acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le vingt février mil huit cent

cinquante-quatre, d'une copie collationnée signée de M^e MARCHAND, avoué, d'un acte reçu M^e GEOFFROY, notaire, le vingt-six janvier dernier, contenant vente, moyennant deux mille huit cents francs, par les mariés Claude Berger, et Benoîte Couplier, propriétaires, demeurant à Ambierle, au profit du sieur Marchand, d'un petit corps de biens situé en la commune de Pouilly-les-Nonains, composé de bâtiments, terres et vignes.

Il leur a déclaré que ledit acte de dépôt et sa signification avaient pour but de purger les hypothèques légales non inscrites pouvant grever les immeubles à lui vendus; leur faisant sommation d'avoir à inscrire celles de cette nature pouvant les concerner ou dont ils auraient connaissance; que, dans l'intérêt des personnes inconnues du chef desquelles de semblables hypothèques pourraient exister, il ferait faire au journal *L'Echo Roannais* l'insertion prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait :
Signé, MARCHAND.

LIQUIDATION

De l'ancienne Compagnie du Chemin de fer de la Loire d'Andrézieux à Roanne.

Suivant acte reçu par M^e Philibert-Louis-René Turquet, et son collègue, notaires à Paris, les quinze et vingt-un février mil huit cent cinquante-quatre, enregistré.

MM. François-Henri-Alphonse de Baudreuil, Louis-Pierre-Augustin vicomte de Romanet, Jean-Joseph-François Pellassy de Lousie, Gustave Becourt, propriétaire, et Auguste Godard;

Tous cinq propriétaires, demeurant à Paris, et composant le conseil d'administration de la Compagnie reconstituée du chemin de fer de la Loire d'Andrézieux à Roanne, fondée aux termes d'un acte reçu par M^e Hailig, prédecesseur immédiat de M^e Turquet, notaire, à Paris, et M^e Thifaine Desonneaux, le douze mai mil huit cent quarante-un, autorisée par ordonnance royale, dont le siège était alors à Paris rue neuve de l'Université numéro 18; Ayant agi en leur qualité de membres du conseil d'administration de ladite Compagnie, composant seuls ledit conseil en vertu des pouvoirs qui leur ont été confiés par une délibération de l'Assemblée générale des actionnaires de ladite Compagnie prise en conformité des statuts, du vingt-cinq juin mil huit cent cinquante-trois, dont un extrait sur timbre a soixante-dix centimes est demeuré annexé à l'acte dont est extrait, après avoir été des comparants certifié véritable et après que dessus mention de cette annexe a été faite par les notaires;

Ont arrêté les dispositions suivantes rapportées ici littéralement:
Article premier. La Compagnie reconstituée du chemin de fer de la Loire d'Andrézieux à Roanne, créée par acte passé devant M^e Hailig et Thifaine Desonneaux notaires à Paris, le douze mai mil huit cent quarante-un, autorisée par ordonnance royale du dix-neuf mai de la même année, est et demeure dissoute et est mise en liquidation, le tout à compter de ce jour.

Article 2. M. Jean-Charles-Auguste Michelot, propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Chaise, numéro 24, directeur de la Compagnie est nommé à compter de ce jour, liquidateur de la Compagnie reconstituée du chemin de fer de la Loire d'Andrézieux à Roanne.

Article 4. Il est institué auprès du liquidateur, un conseil de surveillance composé de huit membres.

Le comité de surveillance et de la liquidation est chargé de surveiller la gestion du liquidateur.

Pour extrait :
Signé, RENÉ TURQUET.

A LOUER UN CAFÉ,

Situé au Coteau.
S'adresser au Bureau du Journal.

ON DEMANDE

UN DOMESTIQUE qui soit bon cocher et connaisse le service de maison.
S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE, UNE GRANDE ET BELLE MAISON

située rue Mably.

S'adresser à M. VALLAS, Propriétaire à Roanne, ou à M. GENEVRIER, propriétaire à Amions.

A VENDRE DE SUITE,

POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE,

UN FONDS D'ÉPICERIE.

Dans un des plus beaux quartiers de Roanne, ayant une bonne clientèle, et existant depuis de longues années. L'on donnera toutes facilités pour les paiements.
S'adresser au Bureau du Journal.

A VIS.

Les sieurs ROCHU Frères, chanoine à Pouilly-sous-Charlieu, annoncent qu'ils ont établi un dépôt de leur chaux à Roanne, rue Traversière, chez M. Ovize, qui la livrera au public au prix de 2 fr. 70 c. les 2 hectolitres.

A CÉDER,

UN OFFICE D'HUISSIER

Dans un bon canton de l'arrondissement de Villefranche (Rhône).
S'adresser à M. MILLET, huissier au Coteau, ou à M^e PEGON, à Belmont.

POUR SE BIEN GUÉRIR

d'un rhume, de la grippe, d'inflammations irritations de poitrine, d'estomac et des intestins, maladies du cœur, maladies nerveuses et névralgies, etc. etc. prenez le JULEP CALMANT DE BRUGNATELLI, que vous trouvez à Lyon, chez M. Dériart,

FABRIQUE DE COTONNADES A VENDRE

Située à Roanne, près de la rivière de Renaison, ayant métiers à tisser, vastes magasins, et habitation de maître.

S'adresser à M. Ch. DESHONS, qui donnera toutes facilités pour le paiement.

DENTS.

M. BOURNICHON Ch., dentiste à Paris, rue de Rambuteau, 34, arrivera à Roanne vers le 15, et ne restera que trois jours.
S'adresser à l'avance Hôtel-du-Nord.

MAISON
A vendre à l'amiable,
Située à Roanne, dans un quartier populaire, bâtie à pierres et chaux et restaurée à neuf. Elle est disposée convenablement pour la fabrication de la cotonne et la teinture. 18 métiers à tisser y sont déjà montés. Elle contient en outre un logement de maître. On donnera toutes facilités pour les paiements.
S'adresser au bureau du journal.

Saccharure d'Aconit Béral.

Remède souverain de la toux, l'asthme, le catarrhe, l'enrouement, la bronchite, la grippe. Son action jamais nuisible est instantanée. — 4 fr. 50 c. la boîte.

SIROP DE DENTITION du D^r Delabarre,

Facilite la dentition, et prévient la douleur chez les enfants, dont on a soin d'en frictionner légèrement les gencives. 5 fr. 50 c. le flacon. Pour éviter la contrefaçon, chaque enveloppe porte le timbre du gouvernement. — Dépôt dans cette ville, à la pharmacie Roubaud, et à Paris, pharm. Béral, 14, rue de la Paix.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte, faite par M. DUMONT, pharmacien à Cambrai, dans sa pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail, sur cet objet, déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux *Cold-Cream* guérit d'une manière certaine, toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.)

Dépôt, à Roanne, pharmacie de M. Mercier, rue Impériale, ainsi que dans les meilleures pharmacies du département.

SIROP du D^r DUSOURD Approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris. Seul Sirop de fer autorisé (décret du 3 mai 1850). Guérit: suppressions, pâles couleurs, fleurs blanches, pertes, scrofules, rachitis, fortifie les enfants, les vieillards, etc. La bouteille porte le nom Maillhetard, pharmacien, et la signature Dusourd. — 5 fr. la b^{te}. 3 fr. la 1/2 bouteille. Dépôt: à Roanne, chez M. Mercier, pharmacien.

MAL DE DENTS

L'EAU du docteur O'MEARA
Calme à l'instant les douleurs les plus vives, arrête et guérit la carie.

La Poudre dentifrice du même docteur blanchit les Dents, et sa propriété alcaline a, sur leur émail, une action conservatrice. — Dépôt à la pharmacie de M. MERCIER, à Roanne, et à la direction des postes de Lapacaudière

RHUMES

CATARRHES GRIPPE IRRITATIONS de Poitrine.
Les professeurs de la faculté de médecine de Paris ont officiellement constaté l'efficacité du Sirop, et de la Pâte de Nafé contre ces affections.

Dépôt à la pharmacie de M. MERCIER, à Roanne, et à la direction des postes de La Pacaudière.

Roanne. — FERLAY, imprimeur, l'un des gérants.

L'AGRICULTURE, BULLETIN COMMERCIAL AGRICOLE

COURRIER DES HALLES. — ÉCHO DES MARCHÉS.

Cours officiel et authentique de toutes les denrées et marchandises.

Rédacteur en chef: M. JACQUES-VALSERRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Edition quotidienne, un an, 28 fr.; — Edition semi-quotidienne, un an, 18 fr. — On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5.

Le Journal est adressé gratuitement à l'essai à toutes les personnes qui en font la demande par lettres affranchies.

CHOLÉRA, PARALYSIES, MALADIES NERVEUSES. Rue Vivienne, 43, à Paris, Pharmacie métallique. **MÉTALLOTHÉRAPIE.** ARMATURES du Docteur **BURQ.** PRÉSERVATION ET TRAITEMENT PAR LES MÉTAUX.
4, 6 et 10 fr. suivant l'âge. — 5 ans de succès dans les hôpitaux.
Récompense du Gouvernement.
CHLOROSE, ANÉMIE. Spécialité de toutes les préparations à base de Fer, Zinc, Manganèse, Or et Argent.
Bijoux **MÉTALLO-HYGIÉNIQUES**, depuis 1 fr. jusqu'à 100 fr.
ELECTRICITÉ, MAGNÉTISME.
Appareils d'une application très-facile. Prix: 50 fr. expédiés (Affr.)

Médailles d'Argent et de Bronze.

CHOCOLAT-IBLED

USINE A VAPEUR PARIS rue du Temple, 4.

USINE HYDRAULIQUE MONDICOURT (près Pas en Artois (Pas-de-Calais), sur le Rhin, près Cleves (Allemagne)

USINE A VAPEUR EMMERICH (Allemagne)

Ce n'est pas en se gratifiant de louanges exagérées, en dénigrant leurs concurrents, ou même en faisant de l'hygiène en forme d'histoire que MM. IBLED frères et C^e ont su mériter la confiance du public; c'est en livrant à bon marché des chocolats purs et composés de matières premier choix; par les moyens mécaniques substitués à toute manipulation; par l'étendue de leurs relations commerciales, et enfin par la situation exceptionnelle de leur usine de Mondicourt, avantages réels et reconnus par le jury central de l'exposition, qui dit dans son rapport:

La Maison IBLED est dans les meilleures conditions pour fabriquer bon et à bon marché. Le CHOCOLAT-IBLED se vend chez tous les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Epiciers, à 1 fr. 30 c. — 1 fr. 60 c. — 2 fr. — 2 fr. 50 c. — 3 et 4 fr. le demi-kilo.

LE SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

de J.-P. LAROZE, en régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, en guérit les maladies nerveuses, facilite et rétablit la digestion, détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dysenterie, les gastrites, gastralgies, prévient la langueur, le dépérissement, abrège les convalescences. — 5 fr. le flacon.

On évitera les contrefaçons, en exigeant les cachets et signature de J.-P. LAROZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26. Dépôt dans chaque ville, mais spécialement chez M. MERCIER, pharmacien à Roanne; Fessy, pharmacien à Montbrison; Sue, pharmacien à St-Etienne.

FABRIQUE D'ORFÈVRERIE ET DE COUVERTS ARGENTÉS

56, RUE DE BONDY DE CH. CHRISTOFLE ET C^e RUE DE BONDY, 56

Créateurs en France de cette industrie, à tort désignée sous le nom de procédé Ruolz.



Marque de la fabrique :
CH. CHRISTOFLE et C^e.



Marque de la fabrique :
CH. CHRISTOFLE et C^e.

Après douze années de luttes continuelles, la science et la magistrature ont sanctionné d'une manière incontestable et définitive les droits exclusifs de MM. H et G. R. ELKINGTON, et cependant la mauvaise concurrence qui nous est faite, les mauvais produits que l'on vend sous notre nom nous appellent encore sur la brèche; et, tant dans notre intérêt que dans celui des consommateurs, nous ne désertons pas la juste cause que nous avons déjà fait triompher tant de fois. Les jugements et arrêts des 29 mai, 25 novembre 1852, et 15 mars 1853, ont établi d'une façon péremptoire, pourquoi, déjà propriétaires des brevets de M. de Ruolz, nous avons été obligés d'acheter ceux de M. Elkington, déclaré par les arrêts précités premier et seul inventeur, pourquoi nous avons jusqu'aujourd'hui allié le nom de M. de Ruolz à celui de M. Elkington, et pourquoi nous avons aujourd'hui le droit d'exiger sa radiation des enseignes, factures et prospectus des marchands qui vendent nos produits, du moment qu'on abuse de ce nom pour nous faire une déloyale concurrence. Nous prions donc les consommateurs de se mettre en garde contre tout marchand qui leur propose du Ruolz. Les marchands honnêtes et consciencieux qui annoncent la vente de nos produits ne doivent proposer et vendre que de l'orfèvrerie sortant de nos ateliers, et qui par conséquent ne doit être désignée que sous notre nom.

Nous donnerons incessamment une note dont le but sera de mettre les consommateurs à l'abri des fraudes qui se commettent chaque jour, sous prétexte de ce bon marché qui, malheureusement, coûte si souvent bien cher. Certains marchands, dans des annonces habilement rédigées, cherchent à faire croire au public que, soit leur nom, soit leur marque, placés à côté du poinçon à la balance, dont le spécimen figure dans cette annonce, ajoutent quelque garantie pour la qualité de l'argenterie. Il faut que le public sache qu'une seule marque a été depuis douze années pour l'acheteur une marque de garantie: c'est le poinçon à la balance.

Les personnes qui ont besoin des produits de notre fabrication sont priées de s'adresser à M. DEFFORGES fils, bijoutier-opticien, rue du Collège, à Roanne représentant de la maison CH. CHRISTOFLE et C^e.